



DROIT SUCCESSORAL et VEHICULE

Par **COMPRENDRE**, le **08/02/2013** à **14:38**

Bonjour

Une situation qui se devrait d'être simple mais...

Le cadre est le suivant :

Décédé en fin novembre 2012, un père et grand-père laisse une succession à trois personnes (une fille pour 3 dixièmes, un fils pour 2 dixièmes et une petite fille ayant les 3 dixièmes de sa maman décédée).

Dans cette succession figure un véhicule de type citadine.

- la fille et la petite fille sont d'accord pour le rachat dudit véhicule par la fille.
- Le fils quant à lui, d'accord verbalement dans un premier temps, refuse catégoriquement dorénavant à ce que ce véhicule soit racheté par la fille du défunt (sa soeur) sa nièce (petite fille du défunt) et leurs familles respectives.

Que faire de ce véhicule ?

- Peut-il être stationné chez la fille du défunt ?
- Peut-il être tout de même racheté à la succession par la fille ?

Merci pour une réponse que je souhaite rapide

Bien cordialement